

EDITORIAL

Santé

LA déclaration gouvernementale d'avant-hier a rassuré sur les intentions affichées pour la santé. A charge désormais pour la nouvelle ministre de tutelle de prouver, pour les déclinaisons opérationnelles, qu'elle saura être au rendez-vous et que le portefeuille est ajusté à sa taille. Elle peut d'ores et déjà surfer sur un avantage considérable, la perception, en ce sens que la pandémie a accéléré un peu plus le processus de conscientisation autour de l'importance stratégique de ce secteur pour les politiques publiques. Il ne faut surtout pas que cette parenthèse se referme. La crise justement aura été un exercice de vérité pour la capacité de résilience du système existant. Celui-ci s'est certes retrouvé sous pression, mais n'a pas cédé. Et il faut savoir rendre hommage à ceux qui en ont été les acteurs héroïques. D'abord à ces équipes médicales qui se sont relayées jour et nuit, au pire au péril de leur vie, au mieux en frôlant le burn-out ou la dépression, pour prendre en charge une explosion de la demande de soins. Ensuite, aux pouvoirs publics qui sont restés constamment imaginatifs lorsqu'il s'est agi de débloquent une logistique supplémentaire pour les lits de réanimation ou les campagnes de vaccination.

La courbe d'expérience doit maintenant pousser le système à entamer sa mue et opérer comme s'il se trouvait constamment dans un cadre contraignant, c'est-à-dire en contexte Covid.

Au-delà des «cygnes noirs» et des mobilisations exceptionnelles, l'exercice d'évaluation invite donc à regarder aussi la vitesse de croisière normale. C'est cet enjeu qui doit sous-tendre les réformes organisationnelles annoncées depuis des années, financées avec l'aide de bailleurs de fonds internationaux, mais qui peinent à donner des résultats sur le terrain. Du moins des résultats aux vertus transformatives et aux effets immédiats pour les patients. □

Mohamed BENABID

Société par actions simplifiée Un bug en vue?

- Transformation ou refonte des statuts? Les professionnels divisés
- La loi 19-20 n'a pas prévu de dispositions transitoires
- 336 structures ayant opté pour l'ancien régime dans le doute

Voir pages 4 à 7



Droit de la concurrence Le grand saut numérique

LE contrôle des concentrations économiques est l'activité la plus importante du Conseil de la concurrence. Il a examiné environ 90 opérations à fin septembre 2021. Au-delà de ces statistiques, un débat émerge sur les réformes envisageables du droit de la concurrence. Une commission avait préconisé un changement

de règles. Le gouvernement sortant en avait pris acte. La révision législative devrait porter sur les concentrations économiques. Mais pas seulement. La révolution numérique impose un changement de perspective. En jeu, les données personnelles des citoyens et des entreprises. □

Voir pages 2 & 3

■ Tourisme: La feuille de route d'Essaouira

Voir page 11

■ Le PJD absorbé par son congrès extraordinaire

Voir page 16

Croissance Les prévisions optimistes de Bank Al-Maghrib

Voir page 10

Ecole: Le «miracle éducatif» passera par les enseignants

Voir pages 8 & 9